

Conseil Municipal
Séance du 09 septembre 2015

L'an deux mille quinze, le neuf septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire de Chuelles.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Membres présents : Stéphane Hamon, Roland Vonnet, Sylvie Hamard, Martial Pinon, Marie-Claude Garreau, Raymond Lamy, Daniel Bruand, Gérard Billault, Michel Chevallier, Martine Dieudonné de Carfort, Brigitte Bertauche, Mélanie Rozeaux, Orane Blanchet, Eric Gallois, Dominique Lecoeur.

Date de convocation : 31 août 2015

Date d'affichage : 15 septembre

Monsieur Daniel Bruand a été nommé secrétaire de séance.

Suite à un article paru dans la presse, Monsieur le Maire précise que la décision de semer les jachères fleuries émane du Conseil Municipal.

Il convient de dissocier les décisions du Conseil Municipal des actions menées par l'Association de défense de la ruralité de l'Hermois.

Monsieur Eric Gallois signale qu'il n'y a pas de polémique de sa part sur les travaux de voirie et notamment la couleur du bitume, il souhaitait attirer l'attention sur les différentes études scientifiques réalisées sur ce sujet.

N°65/2015

DECISION MODIFICATIVE n°2 - Service Assainissement de la Commune de CHUELLES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la nécessité de procéder à différents virements de crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'effectuer les virements de crédits suivants :
 - Art. 615. Entretien et réparations : - 600 €
 - Art. 706129. Reversement aux agences de l'Eau : + 600 €

N°66/2015

REMBOURSEMENT EDF

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le remboursement de la part d'EDF de la somme de 57,66 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte le remboursement de la somme de 57,66 €
- Autorise Monsieur le Maire à recouvrer cette somme.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal deux demandes de subvention.

L'une pour la réalisation d'un court métrage, l'autre émanant du Karaté Club de Château-Renard.

Le Conseil Municipal ne donne pas suite à la demande de subvention pour le court-métrage.

Conseil Municipal
Séance du 09 septembre 2015

N°67/2015

DEMANDE DE SUBVENTION - Karaté Club de Château-Renard

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention du Karaté Club de Château-Renard. Une dizaine d'enfants de Chuelles sont licenciés dans ce club pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'accorder une subvention au Karaté Club de Château-Renard pour l'année 2015.
- Décide d'attribuer la somme de 15 € (quinze euros) par enfant de Chuelles licencié dans ce club.
- Les crédits seront pris à l'article 6574 du budget primitif 2015.

N°68/2015

SUBVENTION

ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE, DE DANSE ET DE THEATRE DE COURTENAY

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite continuer la prise en charge de la différence de tarifs entre les élèves de Courtenay et les élèves extérieurs pour les différentes activités de l'école municipale de musique et de danse de Courtenay pour l'année 2015-2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de prendre en charge la différence de tarifs entre les élèves de Courtenay et les élèves extérieurs pour les différentes activités de l'école municipale de musique et de danse de Courtenay pour l'année 2015-2016 **uniquement** pour les élèves de moins de 18 ans et pour une somme totale de **500 €** (cinq cents euros) maximum à répartir entre les élèves de Chuelles.
- La subvention pour l'année 2015-2016 sera prise sur les crédits prévus au budget primitif 2016.

N°69/2015

PROPRIETE au n°8 Rue de Douchy

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la vente de la propriété située au 8 Rue de Douchy à Chuelles cadastrée L.562, L.565, L.566 comprenant un terrain de 1.413 m² et une maison d'habitation et d'un garage. Monsieur le Maire communique l'estimation des services fiscaux effectuée en 2012, le bureau de poste était toujours en activité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de vendre la propriété située 8 Rue de Douchy à Chuelles,
- Autorise Monsieur le Maire à demander une nouvelle estimation pour établir un prix de vente
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette vente.

N°70/2015

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
SYNDICAT D'AMENAGEMENT RURAL**

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public du Syndicat d'Aménagement Rural.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public du Syndicat d'Aménagement Rural.

Conseil Municipal
Séance du 09 septembre 2015

N°71/2015

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public du service public d'assainissement non collectif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public du service public d'assainissement non collectif.

N°72/2015

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CHATEAU-RENARD

Monsieur le Maire expose la situation suivante :

Par délibération en date du 26 octobre 2009 le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement pour l'adhésion de la commune de Chuelles à la Communauté de Communes de CHATEAU-RENARD (CCCR) créée par arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2009. Plusieurs modifications de statuts ont été faites depuis cette création.

Sur une proposition formulée par le Président de la CCCR, le conseil communautaire s'est réuni le 11 juin 2015 et a approuvé le projet de modification des statuts mis à jour de la CCCR comprenant :

1 - Suppression de l'alinéa 2 « urbanisme » de la compétence obligatoire : I - Aménagement de l'espace à l'article 2 des statuts de la CCCR.

En effet, toutes les communes du territoire dotées d'un POS/PLU ou d'une carte communale, ont décidé de confier l'instruction de leurs demandes d'autorisation d'urbanisme au service mutualisé de l'Agglomération Montargois et Rives du Loing (AME) ;

2 - Modification de l'adresse du siège de la CCCR : la nouvelle adresse est fixée au 569 Route de Châtillon Coligny à Château-Renard (45220) dans les locaux désaffectés de l'ancien collège de la Vallée de l'Ouanne dont la CCCR est propriétaire.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de la Commune de CHUELLES

- D'adopter la modification des statuts proposée et votée par le conseil communautaire lors de sa réunion du 11 juin 2015 et exposée ci-dessus ;
- De demander à Monsieur le Préfet du Loiret de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de la CCCR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Adopte la modification des statuts proposée et votée par le conseil communautaire lors de sa réunion du 11 juin 2015 et exposée ci-dessus
- Demande à Monsieur le Préfet du Loiret de bien vouloir arrêter les statuts de la CCCR
- Précise que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Montargis, Madame la Trésorière de Château-Renard, aux dix communes membres de la CCCR ainsi qu'à la CCCR.

N°73/2015

AUTORISATION DE DEPOSER UN AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal doit déposer un agenda d'accessibilité programmée avant le 27 septembre 2015.

L'agenda d'accessibilité programmée est un engagement de procéder aux travaux de mise en accessibilité d'un ou plusieurs ERP (établissement recevant du public) dans le respect de la réglementation, dans un délai fixé, avec une programmation des travaux et des financements précis.

Le Conseil Municipal doit donner son accord pour le dépôt de cet agenda.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les différents travaux à réaliser
- Autorise Monsieur le Maire à déposer un agenda d'accessibilité programmée auprès des services de l'Etat.

Conseil Municipal
Séance du 09 septembre 2015

N°74/2015
VIDEO-PROTECTION

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Vonnet, premier adjoint, qui nous donne le compte rendu de sa rencontre avec le Major Yannick Kergroas s'occupant de la prévention technique de la malveillance et vidéo-protection de la gendarmerie.

Le but de l'installation de vidéo-protection dans une commune est d'éviter la délinquance par l'aménagement du bourg et la sensibilisation des habitants. Les services de la gendarmerie assurent la partie technique et vérifient le choix des endroits retenus par le conseil municipal.

Plusieurs communes alentours sont équipées de ce système.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à demander une étude de faisabilité.

N°75/2015
DENOMINATION D'UN HAMEAU

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la situation suivante :

Madame Dupuis domiciliée au hameau du Verger accède à sa propriété par un chemin privé résultant d'une servitude de passage. Les différents services postaux, transports ou d'urgence n'ont pas connaissance de ce chemin.

Ce hameau comporte trois habitations dont deux desservies par un chemin distinct. Madame Dupuis demande au Conseil Municipal la possibilité de différencier sa propriété des autres habitations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Propose de nommer la propriété de Mme Dupuis, cadastrée H.9 et H.404 « La Loge du Verger ».
- L'installation d'un panneau indicateur sera à la charge de Mme Dupuis celui-ci ne pouvant pas être posé sur le domaine public .
- Les différents services d'urgence et administratifs seront informés de cette nouvelle dénomination.

N°76/2015
TRAVAUX SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme des travaux à effectuer à la salle polyvalente.

Ce projet réalisé par le service public local INGENOV 45 consiste à mettre aux normes la salle polyvalente conformément aux prescriptions de la commission de sécurité, apporter des améliorations au bâtiment et effectuer des travaux d'accessibilité.

Le devis estimatif de ces travaux s'élève à la somme de 110.000 € H.T. Ce projet peut être financé par la dotation d'équipement des territoires ruraux et par une subvention auprès d'un parlementaire (enveloppe parlementaire).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le programme fonctionnel présenté par INGENOV 45
- Inscrit ces travaux au budget primitif 2016, sous réserve d'obtention des différentes subventions
- Demande l'inscription du projet au programme de la DETR 2016
- Sollicite une subvention, au titre de l'enveloppe parlementaire auprès de M. Sueur Jean-Pierre, Sénateur du Loiret
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

Conseil Municipal
Séance du 09 septembre 2015

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CHATEAU-RENARD

Monsieur le Maire signale que l'étude concernant l'ajout de la compétence scolaire est abandonnée. Le rapprochement des communautés de communes pour obtenir une collectivité territoriale de 15.000 habitants devra intervenir courant 2016 pour être opérationnel au 1^{er} janvier 2017 comme cela est préconisé dans la loi NOTRe (**N**ouvelle **O**rganisation **T**erritoriale de la **R**epublique) du 07 août 2015.

MANIFESTATIONS DIVERSES

Journée d'automne

Monsieur le Maire remercie toutes les personnes ayant contribué à la réussite de la journée d'automne. Environ 300 exposants sont venus.

Fête des Associations

Monsieur Roland Vonnet communique le programme de la Fête des Associations organisée par la Communauté de Communes de Château-Renard.

Repas des Aînés

Il aura lieu le dimanche 15 novembre. Mesdames Sylvie Hamard, Marie-Claude Garreau s'occupent de l'organisation du repas des aînés (menu, décoration, etc.). Monsieur Raymond Lamy ira voir le traiteur. Les conseillers municipaux, comme les autres années, assureront le service. Si les conjoints des conseillers souhaitent participer au repas le montant de celui-ci leur sera facturé.

Animations de Noël

Comme l'année précédente, la dégustation de marrons, de vin et de chocolat chauds se déroulera le dimanche 20 décembre sur la place de la Résistance.

Vœux du Maire

La cérémonie des vœux du Maire aura lieu le vendredi 08 janvier 2016. Les représentants du comité des fêtes de La Selle en Hermoy seront invités. La Liste des personnes à inviter sera réexaminée.

Monsieur Eric Gallois a quitté la séance à 23 heures.

TOUR DE TABLE

Michel Chevallier :

- Signale la formation de « nids de poule » sur la route de Montcorbon au niveau des Pages.

Orane Blanchet :

- Remercie le personnel communal pour l'aide reçue lors de l'organisation du spectacle son et lumières de juillet.
- Signale l'informatisation de la Bibliothèque et la mise à disposition du public d'un ordinateur pour effectuer des consultations aux heures d'ouverture de la Bibliothèque.

Raymond Lamy :

- Demande si l'abri-bus de la Boulassière est bien propriété du lotissement de la Boulassière : nous lui confirmons.

Martine Dieudonné de Carfort

- Communique sur la rentrée des classes ; 244 enfants sont inscrits dans le regroupement scolaire.

Conseil Municipal
Séance du 09 septembre 2015

Sylvie Hamard :

- Fait part de la demande du « Panier des Andrésis » de s'installer une fois par semaine sur la Place de la Résistance. Un commerce de fruits et légumes existant déjà, le conseil municipal ne donne pas suite à cette demande.

Le prochain conseil municipal se tiendra le mercredi 07 octobre 2015 à 20 h 30.